

# Labbeville

## infos

**île de France**  
Demain s'invente ici

**val d'oise**  
le département



### Bulletin d'informations municipales

Juillet 2016  
n° 44

Édito	2
Ça s'est passé à Labbeville	4
En bref	8
Travaux	11
Dossiers	
- Drones de loisir	12
- Monoxyde de carbone	14
- La Grande Guerre (suite n°5)	15
- Budget communal	18
- Eau potable	20
Ça va se passer ...	22
Vie pratique	26



Cinéma en plein air

6



La page du FRAL



24



## Le mot du maire

L'union fait la force. D'autres l'on dit et l'ont démontré bien avant moi. Nos voisins d'Hédouville viennent de rappeler fort à propos la justesse de ce dicton en offrant à de nombreux spectateurs un programme digne de villes plus importantes. Leur spectacle sons et lumières a été rendu possible grâce à l'implication d'une bonne quarantaine d'Hédouillois et de leurs amis qui ont préparé leur soirée pendant plusieurs mois et qui étaient encore présents en nombre pour tout remettre en état après les festivités.

Et puis, chez nous aussi, oui CHEZ NOUS, à Labbeville ! ce dicton a été mis en pratique. Souvenons-nous des élections municipales de 2008. Deux listes s'opposaient, qui défendaient chacune un projet d'assainissement collectif. Il s'agissait là d'un sujet ancien, plus de 30 ans, qui a mobilisé beaucoup d'énergie et dont certains désespéraient qu'il se réalise un jour. Et bien, les deux listes se sont attelées au sujet ensemble, créant une commission intercommunale pour réfléchir avec nos voisins de Vallangoujard, puis une commission mixte pour travailler avec des habitants de Labbeville. De ces travaux sortiront le rapprochement avec le SICTEU qui sera décisif pour notre projet. En sortiront également un tracé optimum et des financements. Alors oui, le dossier connaîtra des vicissitudes : la Région Ile de France n'honorera pas sa signature au 3ème contrat de bassin ; le Conseil Départemental fera défaut pour financer les par-



ticuliers - mais sera à nos côtés pour les travaux en domaine public - une entreprise sera défaillante et c'est l'habileté de Jacques Derue, Président du SICTEU, qui permettra de sauver le dossier et ses financements. Alors sans doute, notre projet est-il perfectible et nous nous attachons à

la faire évoluer (des discussions sont menées en ce sens avec la Conseil Départemental et l'AESN). Et puis surtout, après tant d'années : ça y est ! nous touchons au but et, pendant les 18 mois qui viennent de s'écouler, ce sont environ 130 foyers qui sont maintenant raccordés à la station d'épuration de Butry et le chantier est en cours d'achèvement.

À l'évidence, cela a été possible parce que dès les premiers mois de la mandature précédente, vos élus ont mis en avant ce qui les rassemblait, ont travaillé en-

semble avec la volonté d'aboutir et n'ont pas hésité à bousculer leurs idées préconçues. C'est ce même esprit de travail commun qui perdure au sein de l'équipe actuelle..

À tous, un grand merci.

Et puis, il nous faut espérer un peu. Donc la météo va virer au beau temps et chacun pourra en profiter, passer d'excellentes vacances et nous retrouver en pleine forme à la rentrée (cf. l'agenda).

Votre Maire  
Christian Dumet

### CONGÉS D'ÉTÉ - HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : Mardi et Jeudi 14h00 - 18h00

#### Mairie de Labbeville

1 Grande Rue  
95690 Labbeville  
Tél. 01 34 70 60 15  
Fax 01 30 34 71 17

#### Horaires d'ouverture

Lundi	9h30 - 12h30
Mardi	14h00 - 19h00
Jeudi	14h00 - 17h00

[mairie@labbeville.fr](mailto:mairie@labbeville.fr)  
[www.labbeville.fr](http://www.labbeville.fr)

---

# Les conseillers municipaux



Christian Dumet

06 85 58 49 89  
*christian.dumet*  
*@labbeville.fr*

Maire



Alain Devillebichot

06 09 11 01 23  
*alain.devillebichot*  
*@labbeville.fr*

1<sup>er</sup> adjoint



Michel Richard

06 74 28 47 74  
*michel.richard*  
*@labbeville.fr*

2<sup>ème</sup> adjoint



Marisol Fréchon

06 82 97 57 48  
*marisol.frechon*  
*@labbeville.fr*

3<sup>ème</sup> adjointe



Alain Laville

06 86 40 30 10  
*alain.laville*  
*@labbeville.fr*



Caroline Baldran

06 74 79 88 72  
*caroline.baldran*  
*@labbeville.fr*



Christine Hennebelle

06 84 85 29 19  
*christine.hennebelle*  
*@labbeville.fr*



Dominique Garreau

06 21 49 01 22  
*dominique.garreau*  
*@labbeville.fr*



Dominique Joubert

01 30 34 78 95  
*dominique.joubert*  
*@labbeville.fr*



Françoise Keller

01 34 70 80 93  
*francoise.keller*  
*@labbeville.fr*



Frédéric Legendre

06 11 49 09 66  
*frederic.legendre*  
*@labbeville.fr*



Grégory Blécot

06 70 23 09 25  
*gregory.blecot*  
*@labbeville.fr*



Ghyslaine Pradines

06 85 36 97 24  
*ghyslaine.pradines*  
*@labbeville.fr*



Patrick Coubriche

06 86 99 54 89  
*patrick.coubriche*  
*@labbeville.fr*



Thierry Meyer

06 18 44 00 50  
*thierry.meyer*  
*@labbeville.fr*

Rappelons que le Maire et les adjoints reçoivent en mairie le mardi et le jeudi sur rendez-vous.



## Fête de la Saint-Jean, le 25 juin

Merci à tous les bénévoles qui ont permis cette année encore la fête de la Saint-Jean. Le soleil a fait spécialement une apparition très remarquable. La cour de l'école était festive, parée pour la réception.

Comme chaque année, dès 19h, l'apéritif offert par la commune accueillait les convives.

La soirée a commencé par une démonstration de salsa. Les spectateurs ont pu apprécier les progrès des élèves d'Oriane et



de Félix.

Tout le monde a trouvé sa place sous les barnums sous lesquels étaient disposés bancs et tables.

Deux formations composées des musiciens de MIGASO I BRIGANTI se sont chargées de l'ambiance musicale tout au long de la soirée. La sono fut assurée remarquablement par Mégawatt, et le son de l'accordéon aura fait danser de nombreux couples.

Le menu est devenu traditionnel pour l'occasion : c'est moules-frites ou saucisses-frites, avec une bière du Vexin (cette année, la Folie douce). Chacun pouvait apporter en



complément salades, fromage ou dessert dans un esprit de partage et de franche convivialité.

En fin de soirée, Alain Devillebichot a proposé cette année des cornets de glace faisant le bonheur des plus jeunes !

Le feu surmonté de son épouvantail a été allumé vers 23 heures. Il s'est consumé et a éclairé les derniers danseurs alors que les derniers convives dans la fraîcheur nocturne, ont profité de la chaleur dégagée par les flammes rougeoyantes...

*Caroline Baldran*



## Miam !!

Le jeudi 2 juin, les enfants de la maternelle de Labbeville sont partis à la cueillette.

Cette matinée gourmande s'est bien déroulée... nous avons cueilli 13 kg de fraises !



Le lendemain, aidés d'Évelyne, Élixa et Marie-Thérèse, nous avons préparé de la confiture ! Miam !

*Sophie Meri*



## Cinéma en Plein-air à Labbeville : projection réussie !

En partenariat avec la Mission Images et Cinéma du Conseil départemental du Val d'Oise, notre commune a accueilli ce vendredi 17 juin dans la cour de l'école communale une séance de cinéma en plein air rendant un double hommage à Pierre Richard et à l'un de ses illustres habitants, Didier Kaminka par la projection du film « Je sais rien mais je dirai tout ». Tourné en 1973 par l'acteur-réalisateur Pierre Richard sur un scénario et des



dialogues écrits à quatre mains avec Didier Kaminka (qui lui-même joue dans le film), ce film relève d'une comédie qui rejoint la critique sociale dans les derniers souffles de la France des Trente Glorieuses qui n'allait pas tarder à connaître la crise et le chômage de masse.

Dans une ambiance décontractée malgré les menaces de pluie, une soixantaine de spectateurs est venue, transats et couvertures en mains,



s'installer pour profiter du spectacle.

Après le discours d'accueil du Maire, Patrick Glâtre de la Mission Images et Cinéma, a réalisé l'interview de Didier Kaminka, nous distillant quelques anecdotes et secrets de tournage sur le film. L'avant-séance fut la

projection d'un court-métrage malicieux tourné dans le Vexin, « Jour de fauche » signé Vincent Monnet, nous replongeant avec délice dans des décors et des costumes des années 1950.

La pluie s'est invitée en début de séance du film « Je sais rien mais je dirai tout » mais les barnums montés pour l'occasion et le café chaud de la buvette ont permis à la séance de se dérouler correctement. L'écran géant gonflable monté par la société Loops et le projecteur 35 mm ont assuré le succès d'un spectacle que la météo a longtemps hypothéqué.

*Frédéric Legendre*

## Retour sur la commémoration du 8 mai 1945



Sous un soleil radieux, le 8 mai dernier a eu lieu une cérémonie commémorant la fin de la Seconde Guerre mondiale en présence des Anciens combattants et de l'équipe municipale, entourés par plusieurs habitants de la commune, jeunes et moins jeunes.

Le message du Secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la mémoire, Jean-Marc Todeschini, a cette année été lu par M. Devillebichot, Premier adjoint au maire. Christian Dumet présidait la cérémonie. Deux gerbes ont été déposées dont une au nom de la commune de Labbeville et l'autre au nom des Anciens combattants.

Nous rappelons à chacune et chacun qu'il est important que la mémoire de ces moments d'histoire qui ont vu nos anciens mourir pour nos valeurs et particulièrement la liberté et l'égalité en résistant, soit préservée et que le flambeau de cette mémoire soit transmis aux plus jeunes. N'hésitez donc pas à venir lors de la commémoration du 11 novembre prochain, afin que cette mémoire soit partagée et vivante.

*Frédéric Legendre*

## Olympiades Labbeville - Hérouville

Le jeudi 23 juin, l'école de Labbeville a accueilli l'école d'Hérouville pour partager un bon moment.

Comme chaque année, des « Olympiades » ont été organisées. Les enfants ont participé aux épreuves avec plaisir et étaient ravis de recevoir une médaille en récompense de leurs efforts.

Chaque classe a reçu une coupe !!!

*Sophie Meri*



### Naissances :

Nous félicitons les heureux parents de :

Elouanne JUNIOR FOZ née le 25 décembre 2015

Lucile NICOLE née le 25 décembre 2015

Adriana FERNANDES DE FREITAS  
née le 21 février 2016

Émile DAUFIN né le 11 mars 2016

Tristan MACIA né le 18 avril 2016

Nolan WATELET né le 10 juin 2016

### État civil

#### Décès :

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de :

Monsieur Yves SALESSY  
décédé le 23 janvier 2016

Monsieur Étienne GRENET  
décédé le 6 février 2016

## La lingette et la pompe

Toute proprette, Dame lingette s'en fut faire un tour dans la salle de bains, dans la cuisine, dans les toilettes... bref, récura et mis de l'éclat partout dans la maison. Et, la nature humaine étant ainsi faite, Dame lingette fut jetée... dans la cuvette. De là, elle passa dans un conduit obscur, elle n'y voyait rien, il faisait froid, elle était bousculée. Elle arriva ainsi dans une espèce de piscine souterraine ; chance ! il y avait d'autres copines lingettes qui dansaient, faisaient les folles et semblaient vouloir se précipiter vers un nouveau conduit. Tout à coup, la danse s'arrêta, le niveau de la piscine s'éleva dangereusement et même, le flot déborda ; que se passait-il ?

Et bien, Dame lingette et ses copines avaient ren-



contré une autre luronne : la pompe de relevage qui essayait de faire baisser le niveau de la piscine mais n'y arrivait pas car toutes les lingettes voulaient copiner avec la pompe et la cajolaient, la serraient de près. De si près que la pompe s'était bloquée et que le flot... car pompe et lingettes ne sont pas compatibles : les lingettes serrent la pompe de beaucoup trop près au point de l'étouffer.

Moralité :

Si vous êtes une adepte de la lingette, ne la jetez pas dans la cuvette mais dans votre poubelle d'où elle entamera un périple qui la conduira, bien au chaud, vers un nouveau copain : l'incinérateur. Mais ceci est une autre histoire que je vous conterai peut-être un autre jour.

*Christian Dumet*

## Commission d'urbanisme

Son rôle est d'examiner les demandes de permis de construire ou les demandes préalables de travaux. Ces documents sont ensuite transmis aux services compétents pour instruction (Architecte des Bâtiments de France et autres services ...).

Si vous projetez de réaliser des travaux, quels qu'ils soient, n'hésitez pas à consulter les services de la Mairie et de prévoir un délai. Vous pouvez également vous faire conseiller par le CAUE

(Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise). Les architectes-conseillers accueillent les particuliers sur rendez-vous, au Moulin de la Coulevre, rue des Deux Ponts à Pontoise (téléphone : 01 30 38 68 68).

En effet, il est probable qu'un dossier doit être constitué et que l'examen de celui-ci par les intervenants cités prenne quelques semaines (2 à 6 mois selon les cas).

Voici les déclarations préalables (DP) et les demandes de permis de construire (PC) accordés :

### Permis de construire :

- Mme BOSCH- 1 rue Haute du Mesnil  
PC 095 328 15 00007 :  
3 boxes à chevaux
- M et Mme DA SILVA FOZ – 44ter r du Grd Biard  
PC 095 328 16 00001 :  
Construction maison
- SCI ADAD (DEVILLEBICHOT)- 7 ch. d'Hérouville  
PC 095 328 16 00002 :  
Transformation ensemble immobilier

### Déclarations préalables :

- M. MACE- 5 chemin d'Hérouville  
DP 095 328 15 00007 :  
Modification des ouvertures
- M.SIKICet Mme BAGLIN- 23 Grand Rue  
DP 095 328 15 00009 :  
Sortie ventouse en bas de toiture

- Cabinet JEANSON-PLANQUE (géomètres-experts-) 46 rue du Grand Biard  
DP 095 328 15 00008 :  
Division en 2 lots
- Commune de Labbeville- bat. Ch. de Paris  
DP 095 328 16 00001 :  
Réfection de toiture
- M.MATHIEU - 9 /11 rue du Grand Biard  
DP 095 328 16 00003 :  
Reconstr. partielle du mur de clôture
- M.DUQUENNE-36 Grande Rue  
DP 095 328 16 00004 :  
Réfection et modif. du mur de clôture
- Commune de Labbeville – « La Garenne »  
Hameau de Brécourt  
DP 095 328 16 00005 :  
Modification des ouvertures



## Le Théâtre en Couleurs de retour à Labbeville !

Après une première visite en juin 2015, T.E.C. était de retour en ce début avril.

Toujours aussi enthousiaste, la troupe nous a divertis de ses sketches aussi contemporains qu'intemporels. Cette année, T.E.C. avait mis Molière à son programme, un vrai régal.



A noter : une fréquentation en nette hausse, + 33%, mais qui n'a pas encore permis de faire complet !

Cette année, nous pouvons remercier le Crédit Agricole qui, par le biais de la Caisse Locale du Sausseron, a soutenu les efforts du Foyer Rural s'efforçant de varier son offre culturelle.

*Christian Dumet*



## 2 juillet spectacle RPI

Beaucoup de monde à Frouville pour venir admirer le "pestaclé" très prisé des élèves du RPI. Il s'est déroulé sous une météo très capricieuse.

Tout commençait très bien sous le soleil. Les petites et moyennes sections entamaient cette journée festive par une séance de gymnastique. Les liens d'amitié avec les Bisounours étaient tissés et nous voulions danser pour nous amuser. Mais personne n'avait



prévu "chantons sous la pluie" ! Ainsi "on écrit sur les murs" a été interprété sous un déluge. Bienheureusement le ciel fut tout de suite dégagé pour "un arc-en-ciel de crépon", suivi d'une pluie... de confettis des grandes sections et cours préparatoires. Sous un ciel plus clément, tous ont pu faire des farandoles et entraîner tous les parents autour de nous : les acteurs, les maîtresses et les ATSEM. On a dansé avec entrain sur le final, sous des tonnerres d'applaudissement et des éclairs de flashes des photographes.



Bravo à tous les enfants et félicitations à leurs enseignantes. Merci pour cette agréable matinée.

Apéritif, salades et pâtisseries, barbecue avec grillades et pommes de terre dans l'alu attendaient les convives pour poursuivre vers la kermesse.

Sophie Meri, Caroline Baldran

## Enherbement des allées du cimetière

Suite au travail réalisé dans le cadre de l'option « zéro-phyto » préconisé par le PNR et retenu par la commune (voir articles précédents), les employés communaux ont commencé les travaux d'enherbement des allées du cimetière.

Le but est de faciliter l'entretien des allées par une tonte régulière et d'éviter le ruissellement des eaux du à la pente importante et à la nature du sol (sablou), évitant ainsi le déchaussement des tombes.

L'objectif est de réaliser 1 à 2 allées par an.

Alain Laville



## Une belle réalisation !!!

En dehors de leurs taches d'entretien de la voirie et des divers équipements de la commune (école, chaufferies, 25 grande rue, etc...), voici le travail réalisé par les employés communaux.

Cette salle est située au 3<sup>ème</sup> niveau de la mairie juste au-dessus de la salle du conseil municipal, elle est destinée au rangement des archives.

Il a nécessité :

- Le nettoyage de la salle ;
- La casse et le déblaiement du faux plafond existant (bacula\*) pour retrouver l'ossature originale (photo 2)
- L'enlèvement des gravats à descendre sur les 3 niveaux ;
- La pose de niveau des chevrons entrecroisés devant supporter le plancher ;
- La pose du nouveau plancher.

Les connaisseurs apprécieront la quantité et la qualité de la tâche conduite par Franck Leclère.



Par la suite, les travaux d'isolation et le doublage en BA13 seront également réalisés par nos agents communaux.

\* : lattis de lames de bois enduites de béton de chaux/plâtre

*Alain Laville*



Pendant



Avant



Après



## Drones de loisir : état des lieux de la législation en vigueur

Un bruit de gros insecte volant au dessus de votre jardin ? Bizarre...Vous levez la tête et découvrez avec surprise qu'un drone vous surplombe avec tout loisir de filmer ou photographier ce qui se passe chez vous en toute...indiscrétion. Rappelons que les drones sont de petits appareils volants sans pilote utilisés soit pour des usages militaires soit civils. Bien entendu, la France et Labbeville sont en paix et vous ne risquez pas d'être, bienheureusement, bombardés alors que vous sirotez tranquillement dans votre jardin une boisson rafraichissante, non !

En revanche les héritiers du radio modélisme eux, peuvent-ils venir utiliser leurs jouets au-dessus de chez vous ? Certes, ils prennent plaisir à piloter tout simplement. Mais c'est surtout les camé-



ras sportives de type Gopro qui leur ont ouvert un nouvel univers, celui des prises de vues aériennes. Imaginez des photos de vacances shootées depuis les airs, sous un angle inédit.

Voilà donc les dronies, ces selfies réalisés depuis un drone ! Sauf que lorsque cela se passe au dessus de chez soi on imagine les (possibles) mauvaises intentions qui peuvent découler de cet usage intempestif...

De surcroît le coût de ces engins a diminué nettement, démocratisant leur utilisation... On en trouve des modèles tout simples à partir de 25 euros !

Il est donc utile de rappeler la législation relative aux drones car une réglementation existe. Nous recommandons donc aux utilisateurs des ces drôles de machines comme aux citoyens légitimement inquiets lorsqu'ils se voient survolés par elles de se référer aux textes.

Nous reproduisons donc ci-dessous une mise au point du ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer que l'on peut retrouver dans sa version complète sur le site référencé ci-dessous (voir bas de l'encadré). En effet deux nouveaux arrêtés « drones » du 17 décembre 2015 sont en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Voici quelques unes des mesures les plus significatives :

**Usage d'un drone de loisir**

**Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité**

- 1 Je ne survole pas les personnes.
- 2 Je respecte les hauteurs maximales de vol.
- 3 Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.
- 4 Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
- 5 Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.
- 6 Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.
- 7 Je respecte la vie privée des autres.
- 8 Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.
- 9 Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.
- 10 En cas de doute, je me renseigne.

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir : Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile : [www.developpement-durable.gouv.fr/drones-sensibles-aerodromes-31101](http://www.developpement-durable.gouv.fr/drones-sensibles-aerodromes-31101)

Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de l'Énergie  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Logo of the French Republic and the DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).

## Drones civils : loisir ? activité professionnelle ?

Extrait du site du ministère du Développement durable,  
23 décembre 2015 (mis à jour le 24 mars 2016)

En étroite concertation avec les utilisateurs (de loisirs ou professionnels) et d'autres services de l'État, des travaux sur les évolutions réglementaires souhaitables ont permis de réviser la réglementation afin de la rendre plus lisible, plus adaptée aux besoins, de simplifier certaines formalités administratives, tout en tout en améliorant la compatibilité des évolutions des aéronefs télé pilotés avec la circulation des aéronefs en basse et très basse hauteur et en garantissant la sécurité des autres usagers.

Deux textes du 17 décembre 2015 définissent donc désormais la réglementation pour l'usage de drones :

- un arrêté relatif à la conception, aux conditions d'utilisation et aux qualifications des télé pilotes
- un arrêté relatif aux conditions d'insertion dans l'espace aérien

Drone de loisir ou drone professionnel, entre aéromodélisme et activité particulière

Ces deux textes distinguent deux populations en fonction, non pas des machines elles-mêmes, mais de l'utilisation qui en est faite :

- lorsque cette utilisation est limitée au loisir et à la compétition, on parle d'aéromodèles, gamme dans laquelle les drones achetés dans les rayons jouets ou high-tech et utilisés pour le loisir ou la compétition rejoignent des types d'aéronefs connus et réglementés depuis des dizaines d'années ;
- pour les autres utilisations, dans un contexte professionnel on parle d'activités particulières ou, pour les vols de développement ou de mise au point, d'expérimentation.

[www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-civils-loisir-activite](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-civils-loisir-activite)

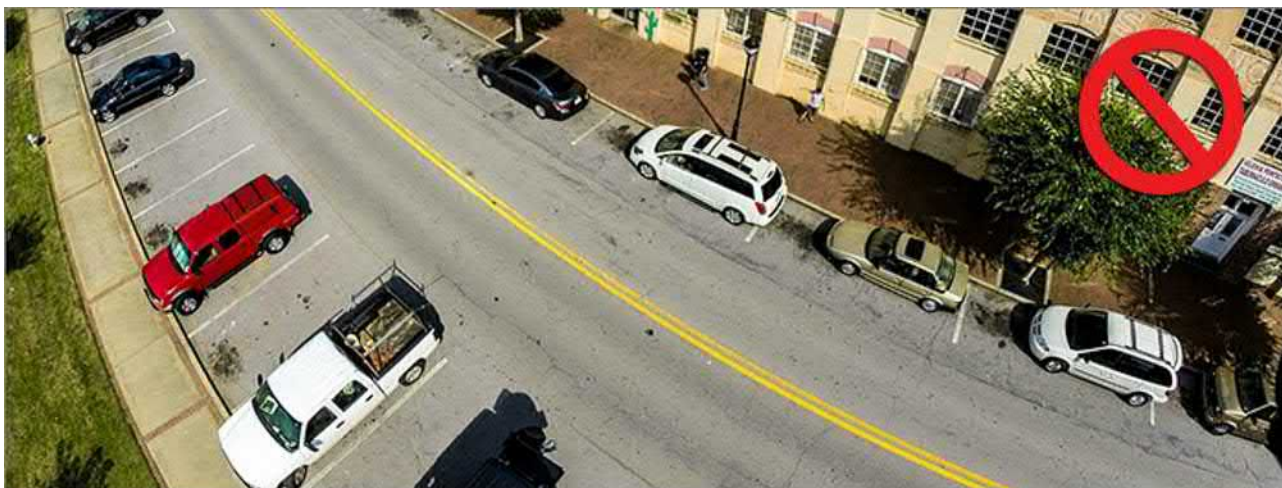
• Le drone doit voler à une hauteur inférieure à 150 mètres au-dessus du sol. Il est aussi interdit de piloter un drone depuis une voiture, un vélo ou tout autre véhicule en mouvement.

• Dans tous les cas, les drones ne peuvent pas être utilisés « dans des conditions où il y aurait un risque pour les personnes et les biens au sol, y compris en cas de panne probable, en conservant une distance minimale de sécurité par rapport à ces personnes et ces biens au sol ».

• Il est interdit de faire voler un drone « au-dessus de l'espace public en agglomération », c'est-à-dire à peu près partout en dehors de son jardin, et sauf dans des zones d'aéromodélisme définies par le préfet.

• Les vols dans certaines zones, notamment à proximité des aéroports, sont également interdits ou restreints.

*Frédéric Legendre*



## Détecteur de monoxyde de carbone

Rappel : dans notre dernier bulletin, vous avez pu lire un article sur les détecteurs de fumée.

**Ils vous protègent uniquement contre les risques d'incendie ménager.**

Dès que votre habitation comporte un système de chauffage ayant pour combustible :

le bois, l'essence, le mazout, le gaz naturel, le gaz propane, le kérosène et le naphte, vous devez installer un détecteur de monoxyde de carbone.



Le monoxyde de carbone est un gaz produit par la combustion des produits indiqués ci-dessus.

Ce gaz est mortel et contrairement à la fumée, il est inodore et n'irrite ni les yeux ni la gorge.

La version récemment révisée du Code national du bâtiment rend maintenant obligatoire l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans les habitations neuves disposant d'un appareil à combustion.

Les gaz de combustion sont normalement évacués par des cheminées ou des événements. Si ces installations sont défectueuses (obturées), les émanations de monoxyde de carbone constituent alors un danger bien réel :

- Les symptômes de l'intoxication légère associent des maux de tête, des vertiges, et des manifestations pseudo-grippales ;

- une exposition plus forte peut entraîner des effets toxiques sur le système nerveux central, le cœur et même provoquer la mort. À la suite de l'intoxication, il persiste souvent des séquelles à long terme. Le monoxyde de carbone peut aussi avoir de graves effets sur le fœtus d'une femme enceinte.



Enfin, si vous possédez un système de chauffage d'appoint, il est fortement recommandé d'employer un avertisseur fonctionnant aussi à piles en cas de panne électrique.

Les avertisseurs de monoxyde de carbone ont aussi une durée de vie limitée et peuvent, quand celle-ci est dépassée, ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz.

**Vérifiez régulièrement leur fonctionnement et leur date de validité**



### Installation du détecteur

Alors que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est plus lourd que l'air et a tendance à s'accumuler à proximité du sol en atmosphère calme, le monoxyde de carbone a une masse molaire proche de celle de l'air et aura tendance à se mélanger avec lui.

Ainsi, contrairement au détecteur de fumée, il n'est pas nécessaire d'installer le détecteur de monoxyde de carbone au plafond.

À noter que les détecteurs de fumée sont conçus pour détecter seulement la fumée. Ils ne se déclencheront pas, même en présence de fortes concentrations de monoxyde de carbone.

Alain Laville

## La Grande Guerre, le centenaire (5)

### 1916, l'année de Verdun

La guerre de tranchées ou guerre de position fut donc la marque de ce premier conflit mondial. Deux stratégies étaient en place pour en sortir : la percée, système d'offensives coûteuses en hommes, dilapidant les forces morales et la guerre d'usure. C'est à partir du 21 février 1916 que le commandant en chef des armées allemandes, le général Erich Von Falkenhayn, entame une campagne poussant la stratégie d'usure à son paroxysme : il s'agissait moins de s'emparer de Verdun que d'annihiler l'armée française (« saigner à blanc l'armée française ») par le feu. Selon l'État-Major allemand, perdre Verdun c'était moralement et politiquement impossible puisque c'était la dernière place forte avant Paris. L'erreur allemande vient du reste de son exécutant Knobelsdorff, qui lui, chercha en effet à s'emparer de Verdun. De sorte que l'armée allemande subit des pertes lourdes également. La bataille dure près de 10 mois, faisant 163 000 morts et 216 000 blessés du côté français et 143 000 morts et 196 000 blessés du côté allemand. À l'automne 1916, l'armée française, profitant de l'offensive de la Somme, contre-attaque, réussit à reprendre



des forts perdus (Douaumont, Vaux) et repousse les Allemands. Verdun est sauvée et devient une pièce fondamentale de la mémoire collective par le fait même que cette bataille,



longue de dix longs mois fut meurtrière pour les hommes et que les rotations de combattants ont amené près de 70% de ceux-ci à connaître l'« enfer de Verdun ». De plus les paysages portent les

stigmates des tirs d'artillerie, comme on peut le voir en se rendant sur place. Ainsi le village de Fleury, non loin du fort de Vaux est resté célèbre pour avoir été pris et repris seize fois :

« En 1918, Fleury-devant-Douaumont est un village "Mort pour la France". Mais comme huit autres du front de Verdun, la Nation reconnaissante lui a conservé sa personnalité juridique. Fleury-devant-Douaumont a un maire; Fleury-devant-Douau-

mont a ses fidèles. Fleury-devant-Douaumont revit. L'Association Nationale du Souvenir de la Bataille de Verdun et L'Office National des Forêts ont dégagé le tracé de ses rues, l'emplacement de ses maisons. Le visiteur peut retrouver la fontaine du village d'où jaillissaient les rires et l'eau claire, les fermes, la forge, l'école, l'église... ».

C'est ce qui est expliqué sur le remarquable site du Ministère de la Défense où l'on peut découvrir les lieux de mémoire. <sup>(1)</sup>

Frédéric Legendre

(1) [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr)

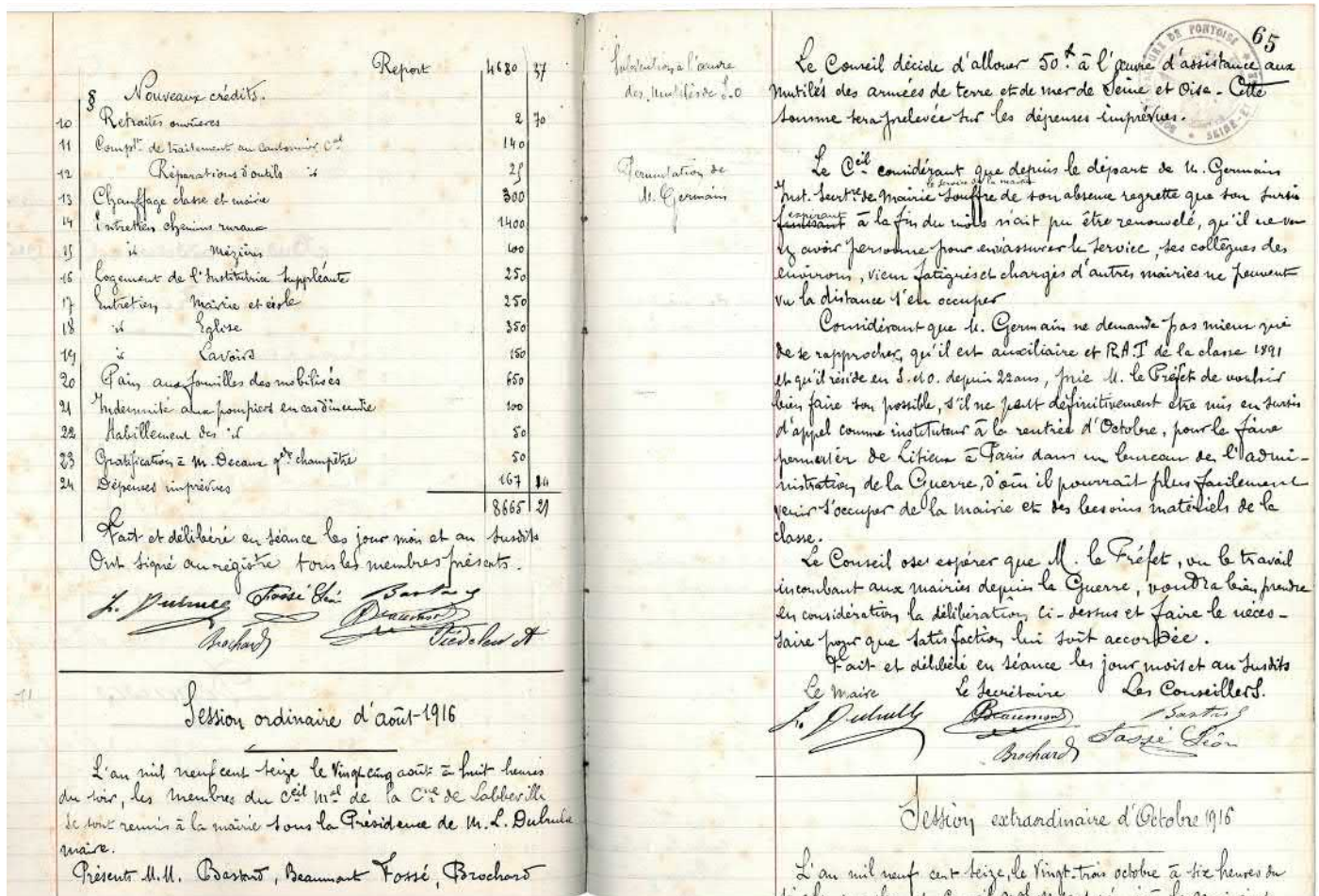
## Et à Labbeville ?

Petit tour d'horizon de la situation locale à partir des registres du Conseil municipal du premier semestre 1916.

Alors que l'on entre dans la troisième année de guerre, Labbeville prend sa part du conflit d'abord en raison des mobilisés (MM. Durant et Farcy lors de ce conseil) et des blessés ou tués (voir encadré plus bas) et ensuite en raison des efforts consentis par la commune. Ainsi lors de la session du Conseil municipal d'août 1916, les élus décident d'allouer la somme de 50 Francs à l'œuvre d'assistance aux mutilés des armées de terre et de mer (l'armée de l'air n'existait pas alors !) de Seine-et-Oise.

Mais c'est surtout la question de l'instituteur du village qui occupe les débats en ce 25 août au soir à la mairie (alors située rappelons le, dans les locaux de l'actuel FRAL). En effet, celui-ci qui occupait en plus de ses fonctions celle de secrétaire de mairie est désormais appelé au combat car son

sursis n'est pas renouvelé... Nous reproduisons ci-dessous le compte rendu de ce conseil municipal qui rappelle la précarité des petites communes face à des nécessités bien concrètes... Au XIX<sup>ème</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>ème</sup>, beaucoup d'enseignants assumaient la fonction de secrétaire de mairie en milieu rural. Ils constituaient pour ces communes un appoint précieux autorisé par la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement scolaire. À l'époque, nombreuses étaient les personnes illettrées. Par sa culture et l'étendue de ses connaissances, l'instituteur représentait une aubaine pour l'État de se voir représenté dans les petites communes pour mettre en œuvre les missions de services publics essentiellement régaliennes (élections, état civil...). Aujourd'hui encore, ils sont près de 2000 en France à pratiquer ce double métier de secrétaire de mairie-instituteur. C'est donc bien compréhensible que notre commune en ces temps difficiles d'alors entendait tout faire pour préserver M. Germain en appelant le Préfet à l'aide !





## Des Labbevillois dans la guerre, suite.

M. Claude Patte nous a gentiment confié quelques souvenirs familiaux nous permettant de revenir sur des destins de soldats ayant eu des sorts divers lors du conflit.

Merci à lui.

Après avoir évoqué le caporal-chef Beghin, il nous faut à présent évoquer la mémoire de Jules et de Georges Farcy, deux grands oncles de M. Patte.

Jules Farcy, né en 1892, appartenait au 174<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et est mort le 7 octobre 1915 à l'âge de 23 ans dans la Marne à Souain-Perthes-lès-Hurlus.

L'autre soldat dont nous évoquerons la mémoire rappellera peut-être aux plus anciens quelques souvenirs puisqu'il fut durant de nombreuses années le garde-champêtre de Labbeville.

Né à Labbeville, Georges Farcy part à la guerre et est blessé par un éclat d'obus lui amputant le bras gauche.

Pensionné de guerre, cet ancien maçon qui habitait Rue Chantepie, fut donc nommé par le Conseil municipal garde-champêtre au lendemain du conflit. Il le demeura 30 ans durant.

Nous reproduisons des documents d'histoire et de mémoire qui illustrent ces deux destins d'une même famille ayant payé un tribut cher à ce conflit qui emporta 10 millions de personnes dans la mort.

Frédéric Legendre

11<sup>e</sup> RÉGION.

17<sup>e</sup> RÉGIMENT D'Infanterie

DÉPÔT A *Marlais*

LE COMMANDANT DU DÉPÔT DU 17<sup>e</sup> RÉGIMENT  
d'Infanterie

certifie que Monsieur (1) *Farcy Georges Alphonse*  
*soldat, classe 1902, recrutement Versailles 319*  
*Blessé de guerre*

a droit au port du ruban, avec étoile émaillée rouge, constituant l'insigne spécial pour les blessés de guerre, ou les militaires retraités, ou mis hors cadres, ou réformés pour maladies contractées ou aggravées au service au cours de la Campagne actuelle contre l'Allemagne et ses Alliés.

A *Marlais*, le **28 AVR 1917** 191...

Le Commandant du Dépôt,

(1) Nom, prénoms, grade et indication d'un des cas ci-après (biffer les mentions inutiles) :

Blessé de guerre.	
<del>Retraité</del>	} pour maladies contractées ou aggravées au service.
<del>ou mis hors cadres</del>	
<del>ou réformé</del>	

12-285 Br.-1916. [21263]



## Commission Budget / Finances

Dans sa séance du 30 mars 2016 votre Conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- le compte administratif
- le compte de gestion 2015, visé par l'agent comptable,
- l'affectation des résultats 2015 sur le budget primitif 2016,
- le budget primitif pour 2016.

Les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et d'habitation, tels qu'ils ont été proposés par la commission budget / finances, ont été adoptés à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre).

Le budget présenté au vote se caractérise par notre volonté de poursuivre notre programme d'investissements et d'entretien de notre patrimoine communal, en recherchant des finance-

ments extérieurs (PNR, État...) chaque fois que cela est possible. Une part significative de nos efforts sera consacrée à notre église Saint-Martin, à notre propriété de La Garenne et à la lutte contre le ruissellement (cf. échos par ailleurs).

Ce budget est également marqué par la poursuite du désengagement de l'État. C'est ainsi que, depuis 2012, le montant total des dotations reçues aura reculé de 75.628 € à 54.215 € alors que dans le même temps le montant que notre commune a reversé au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal (F.P.I.C.) est passé de 2.257 € à 20.537 € en 2015.

Notons que, pour 2016, l'intégration de trois nouvelles communes dans notre intercommunalité aura un effet bénéfique : estimée à 30.400 €, notre participation au F.P.I.C. sera finalement de 14.210 €. Au bout du compte, le montant net perçu de l'État (dotations moins F.P.I.C.) aura donc fondu de 33.366 € entre 2012 et 2016, soit moins 45,48 % !

## Taux des 3 taxes 2015 et 2016 pour Labbeville :

Taxe	Labbeville		Niveau national		Niveau départemental	
	2015	2016	2014	2015	2014	2015
Habitation	12,02%	12,99%	23,95%	24,19%	22,97%	23,10%
Foncier bâti	5,29%	5,72%	20,20%	20,52%	20,40%	20,57%
Foncier non bâti	52,14%	56,36%	48,53%	49,15%	64,87%	67,41%

Malgré une bonne maîtrise de nos charges de gestion, cette évolution nous contraint à augmenter les taux de nos trois taxes. Inchangées depuis 2012, celles-ci évolueront comme suit :

- de 12,02 % à 12,99 % pour la taxe d'habitation
- de 5,29 % à 5,72 % pour la taxe sur le foncier bâti
- de 52,14 % à 56,36 % pour la taxe sur le foncier non-bâti.

(Notons que la loi de finances pour 2016 a prévu de revaloriser les bases locatives de 1 %).

Signalons que votre Maire participe à cette maîtrise des dépenses en diminuant son indemnité pour en faire passer le montant brut de 1.178 € à 768 €, d'où une économie pour notre commune d'environ 5.600 €, charges comprises, en année pleine.

De ces budgets, nous pouvons extraire les grandes masses suivantes :

## Compte Administratif de l'exercice 2015 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	* 557.722 €	445.576 €	1.003.299 €
Dépenses	437.313 €	441.814 €	879.128 €
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>			<b>+ 124.171 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>			<b>+ 168.041 €</b>

\* : dont 239.331 €, excédents de fonctionnement.

### RECETTES :

CHAPITRES	2015	2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
70 Produits des services	13.800 €	16.820 €
73-74 Impôts taxes et dotations	295.009 €	323.898 €
75 Produits de gestion courante	45.900 €	44.000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
10 Fonds divers de réserve	* 287.33 €	13.687 €
13 Subventions d'investissement	89.100 €	58.210 €

### DÉPENSES :

CHAPITRES	2015	2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
11 Charges générales	136.188 €	139.600 €
12 Charges de personnel	155.583 €	143.600 €
65 Charges gestion courante	141.507 €	130.099 €
66 Charges financières	21.215 €	23.633 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
16 Remboursement d'emprunts	35.334 €	45.041 €
20 Immobilisations incorporelles	10.000 €	11.000 €
21 Immobilisations corporelles	814.861 €	636.600 €
23 Immobilisations en cours	692.490 €	20.600 €

### Comparaison des budgets primitifs 2015 et 2016 :

	2015	2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>	519.746 €	517.054 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	953.893 €	737.241 €

Nous indiquons ici les principales données budgétaires.

Bien entendu, ceux des Labbevillois qui le souhaitent peuvent obtenir des précisions auprès de leurs élus ou de la mairie.

## Syndicat d'eau potable - Rapport annuel Prix et Qualité du Service

Depuis la loi Barnier de 1995, les gestionnaires d'un service public ayant trait à l'adduction ou au retraitement de l'eau sont tenus de publier un rapport annuel sur le prix et la qualité du service rendu.

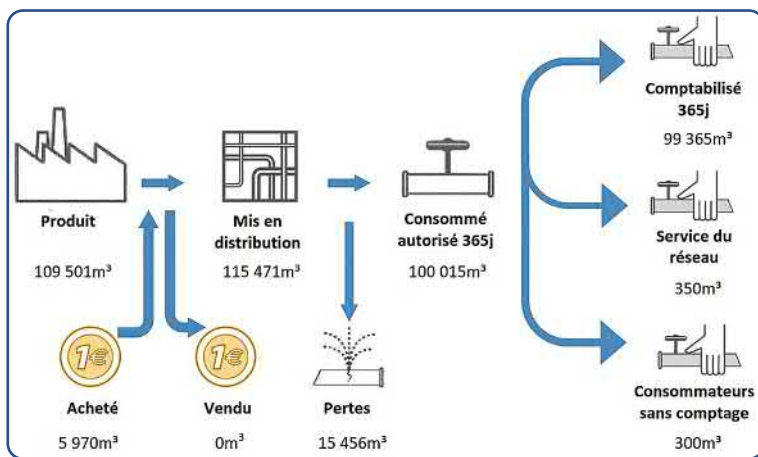
Ce rapport "RPQS" est un document public qui est transmis au Préfet et aux Maires des cinq communes qui composent notre syndicat (Frouville, Hédouville, Labbeville, Menouville et Vallangoujard), pour information et mise à disposition des usagers.

La version 2015 est en préparation et sera soumise au Conseil syndical à la rentrée. L'occasion de présenter ici en avant-première quelques indicateurs, avec un zoom particulier sur la répartition et l'usage des redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Quelques chiffres :

USAGERS ET PRIX	
Nombre d'habitants desservis	1 968
Nombre d'abonnés	808
Prix (selon facture type 120 m <sup>3</sup> , adduction)	1,81 € TTC / m <sup>3</sup>
SERVICE ET QUALITÉ	
Conformité des analyses microbiologiques	100 %
Conformité des analyses physico-chimiques	100 %
Rendement du réseau	86,6 %
Interruptions de service non programmées	3
RESSOURCE	
Volume produit / prélevé	109 501 m <sup>3</sup>
Volume acheté	5 970 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé (facturé)	99 365 m <sup>3</sup>
Capacité de production	900 m <sup>3</sup> / jour
Consommation moyenne par abonné	124 m <sup>3</sup> / an

Toutes informations en mairie ou sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



toyages de réservoirs, purges, ...).

La part facturée aux usagers est finalement de 99 325 m<sup>3</sup> en 2015.

Les volumes sont plutôt stables, la baisse progressive constatée depuis quelques années du fait de la sensibilisation des usagers aux économies a quasiment atteint ses limites. La consommation moyenne par abonné (compteur) est aujourd'hui de 124 m<sup>3</sup> par an, très proche de la facture "type" de 120 m<sup>3</sup> utilisée pour calculer et comparer les prix au niveau national.

Le schéma ci-dessus explique la signification et le mode de calcul des différents volumes :

Le volume produit est celui qui est prélevé dans les deux puits qui alimentent nos cinq communes. 5 970 m<sup>3</sup> sont achetés en complément à notre voisin le syndicat de la Source de Berval, pour alimenter le hameau de Mézières dont le réseau trop excentré n'est pas raccordé à celui du syndicat.

Le total donne le volume mis en distribution qui, diminué des pertes donne le volume réellement proposé à la consommation.

Dans ce volume consommé, une part l'est sans comptage (bornes d'incendie, ...), une autre correspond aux besoins propres du service (net-

Le rendement du réseau est le ratio entre le volume facturé et le volume mis en distribution.

La loi Grenelle II a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur "seuil" dépend de différents facteurs (densité de l'habitat, taille du service, disponibilité de la ressource, ...).

Avec un rendement de 86,6 %, nous sommes au-dessus de notre seuil fixé à 67,25 %. Il s'agit d'un combat permanent que nous menons pour rechercher et réparer les fuites inhérentes à un réseau de 30 km de longueur, construit pour l'essentiel il y a plus de 50 ans sous une voirie qui n'avait pas été conçue pour supporter le trafic actuel.

En dehors des interruptions de distribution programmées pour travaux, 3 interruptions accidentelles se sont produites, dues à des ruptures de canalisations.

Ce nombre est un peu inférieur à la moyenne, probablement grâce à l'absence de période de dégel cet hiver.

Au cours de l'année, 35 prélèvements ont été effectués pour le contrôle de qualité, au niveau des captages, du réseau ou de points de distribution. Chacun a fait l'objet de multiples analyses, microbiologiques (pollution organique) ou physico-chimiques (composition et propriétés de l'eau).

100 % de ces analyses ont été conformes. Le bilan annuel de l'ARS (Agence Régionale de Santé) peut être cité :

*"L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées par les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides)."*

Nous sommes "abonnés" à ce niveau de qualité et depuis 2010 un seul paramètre a fait l'objet d'une analyse hors normes. Les analyses de contrôle immédiatement menées n'ont d'ailleurs pas confirmé la non-conformité.



Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

La part des redevances de l'AESN est en moyenne de l'ordre de 20 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin, aduction et retraitement confondus.

En 2015, le montant global des redevances perçues s'est élevé à 792 M€ dont 637 M€ en provenance des factures d'eau.

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux, économiser l'eau, protéger les captages des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

606,5 M€ ont ainsi été redistribués, dont 562 M€ aux collectivités et 44,5 M€ aux industriels et agriculteurs, principalement.

Thierry Meyer

## Calendrier scolaire 2016-2017 (zone C)

(Paris, Créteil Versailles, Montpellier, Toulouse)

Rentrée scolaire des élèves		<b>Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016</b>
Vacances de Toussaint	<i>fin des cours</i> <i>reprise des cours</i>	<b>mercredi 19 octobre 2016</b> <b>jeudi 3 novembre 2016</b>
Vacances de Noël	<i>fin des cours</i> <i>reprise des cours</i>	<b>samedi 17 décembre 2016</b> <b>mardi 3 janvier 2017</b>
Vacances d'hiver	<i>fin des cours</i> <i>reprise des cours</i>	<b>samedi 4 février 2017</b> <b>lundi 20 février 2017</b>
Vacances de printemps	<i>fin des cours</i> <i>reprise des cours</i>	<b>samedi 1<sup>er</sup> avril 2017</b> <b>mardi 18 avril 2017</b>
Vacances d'été	<i>fin des cours</i>	<b>samedi 8 juillet 2017</b>

## Agenda

### **Dimanche 11 septembre**

Fête de la Vallée du Sausseron à Frouville

### **Vendredi 11 novembre**

Commémoration de l'Armistice de 1918

### **Dimanche 16 octobre**

Brocante du Foyer rural

### **Samedi 10 décembre**

Arbre de Noël

### **Samedi 10 et dimanche 11 décembre**

Marché de Noël

### **Samedi 17 décembre**

Distribution des colis de Noël par les membres du CCAS

**38<sup>e</sup> Jeux inter-villages**  
**Fête de la Vallée du Sausseron**  
**11 septembre**  
Dimanche  
Dès 9h30  
**à Frouville**  
Animation musicale  
Tribazz  
Piscine à mousse  
Organisé par le Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)  
Auvers sur Oise - Butry sur Oise - Valmondois - Nesles la Vallée - Labbeville - Frouville  
Vallangouard - Hérouville - Ennery - Livilliers - Gencourt - Epiais Rhus

Le

# Au programme



## Cross

9h30	Adultes	6 km
10h15	6-8 ans	400 m
10h25	9-11 ans	800 m
10h35	12-14 ans	2 km
10h50	15-17	4 km



## Concours de Pétanque 9h30

(Une équipe / village)

## Randonnée pédestre départ 10h00

## Atelier Toupies à 11h00



## Repas Champêtre 12h00

## Tribazz

Animation musicale



## 14h00 Jeux Inter-villages

Stands divers :

tir à l'arc, maquillage, stand sportif, chamboule tout, pêche aux canards, pêche à la ligne, buvette, chichis, gaufres et crêpes...

Programme

## Foyer Rural Association Labbeville



Le FRAL compte une centaine d'adhérents. Tout au long de l'année, il organise des activités ainsi que des manifestations dont vous trouverez l'écho et l'illustration dans ces pages.

Contact FRAL : Jean-Marie Delière 06 22 58 70 62  
ou par mél : [foyerrural@gmail.com](mailto:foyerrural@gmail.com)

Au cours de ce premier semestre, le FRAL a notamment organisé :

### Déjeuner choucroute et jeux...

Ce dimanche 14 février, une trentaine de personnes se sont réunies autour d'une excellente choucroute, dans une ambiance festive.

Les convives ont pu ensuite se retrouver autour des



tables de jeux de société pour un après-midi très distrayant.

Merci au Foyer rural pour cette journée très réussie, à refaire...

Ghyslaine Pradines



### LOTO

Le samedi 12 mars dernier, le Foyer rural a organisé son deuxième LOTO.

Françoise Neu et France Patte, les organisatrices, ont su l'animer avec brio.

Les 25 participants ont apprécié leur après-midi et sont prêts à revenir l'an prochain.

Ghyslaine Pradines

### Sortie des Labbeillois à Evreux

Très belle journée avec beau temps et pas trop chaud, ce samedi 21 mai 2016.

La visite du musée était très intéressante et enrichissante, grâce à notre guide très impliqué, compétant et sympathique.

Le repas s'est fort bien passé également, le menu était bon et notre salle de restaurant avait une ouverture sur un jardin très agréable et bien fleuri, avec un bassin à poissons rouges, d'ailleurs deux messieurs de notre table se sont fait plaisir en leur jetant des restes de pain !!!

#### COURS DE SALSA

Oriane et Felix Barreto

06 78 86 47 35

[llegolasalsa123.567@gmail.com](mailto:llegolasalsa123.567@gmail.com)

Mardi et jeudi 20h30-22h00

Nous avons continué notre sortie avec une croisière sur

l'eau, à vitesse réduite, nous avons ainsi eu le temps pour admirer la nature printanière, les jolies maisons, les bords de l'eau.

Cette balade nautique, d'environ 2 heures a été très agréable et reposante.

L'arrivée sur Labbeville, tout comme le départ se sont fait sans encombre, avec un chauffeur au top, et sans oublier personne.

Nous avons passé une magnifique journée, merci au foyer rural et à la municipalité, et à l'année prochaine !!!! N'oubliez pas de vous inscrire, la commune offre le voyage aux Labbeillois âgés de plus de 65 ans.

Françoise Keller

#### RELAXATION

Patricia Miot

06 19 44 77 42

[patricia.miot@wanadoo.fr](mailto:patricia.miot@wanadoo.fr)

Mercredi 19h30-20h30





## De l'Art dans nos villages, des artistes à Labbeville ...

Depuis de nombreuses années, les membres du foyer rural de Labbeville organisent une exposition artistique.

Qu'ils en soient tous remerciés et principalement Francine et Armel Monod, ainsi que Jean-Marie Delière.



Une trentaine d'exposants nous ont fait l'honneur de rejoindre cette manifestation sans prétention mais qui a compté quand même pas moins de 150 visiteurs.

Des peintures bien sûr mais aussi les céramiques de Monsieur COLLARD et les sculptures de Monsieur NOËL et Madame SAINT ARROMAN ont comblé tous les visiteurs.

Le questionnement et le dialogue entre artistes et visiteurs ont ouverts des débats enrichissants.

Des émotions et des ressentis se sont fait écho. Chacun y a apprécié la diversité des œuvres choisies.



En l'absence de Christian Dumet, Mme Marisol Fréchet et M. Delière ont rendu hommage à tous les bénévoles qui ont permis encore une fois que cette exposition ait lieu, s'enracine toujours plus dans notre territoire, dans notre bassin de vie, et contribue à mettre la culture, les arts à la portée de tous.

Un hommage particulièrement émouvant a suivi en témoignant de l'investissement majeur de

### **RANDONNÉE**

Elisabeth Garreau

06 82 24 87 80

[garreau.elisabeth@wanadoo.fr](mailto:garreau.elisabeth@wanadoo.fr)

1 mercredi sur deux 14h00

1 dimanche matin sur deux

René NEU et Paul MATHIEU (fidèles peintres et exposants sur notre exposition de Labbeville) disparus récemment.

Monsieur Houillon, député-maire, présente chaque année à encouragé notre commune à faire vivre les passionnés de la peinture et des arts ainsi que toutes les initiatives fédératrices sur notre territoire.

Merci aux maires des communes proches et à M. Becquet pour leur visite toujours appréciée.



Par votre présence amicale et nombreuse, les Labbevillois témoignent de leur attachement à cet événement et c'est une

marque d'encouragements renouvelée chaque année pour tous ceux qui rendent cette exposition possible.

Cette saison, l'exposition s'est tenue du 9 au 17 avril 2016 au Foyer rural.

L'année prochaine, cette exposition aura sans doute lieu dans une



salle plus grande, à la Garenne récemment acquise par notre commune et qui nous permettra ainsi d'accueillir plus d'exposants.

À l'année prochaine !!!

### **KARATÉ**

Dominique Garreau

06 21 49 01 22

[dominique\\_garreau@hotmail.com](mailto:dominique_garreau@hotmail.com)

Samedi 9h00-12h00



Anne-Marie, Vincent, Lucie et Jérôme accueilleront cet été vos enfants, dans les locaux de l'école maternelle de Labbeville, de 8 h 00 à 19 H 00 dans la limite de 30 enfants.

## Les P'tits Loups du Vexin

8bis, Grande Rue - 95690 Labbeville

Tel : 01.30.34.79.07 (répondeur)

[www.lesptitsloupsduvexin.fr](http://www.lesptitsloupsduvexin.fr)

[lesptitsloupsduvexin@orange.fr](mailto:lesptitsloupsduvexin@orange.fr)



## Nuits de camping cet été 2016

Les animateurs des P'tits loups du Vexin convient vos enfants à venir passer chaque semaine une nuit (du lundi au mardi) avec eux.

Le campement sera monté à 10 minutes à pied du centre de loisirs de Labbeville au cœur de 5 hectares boisés et clôturés.

Venez y rencontrer « Gandalf le gris », faire des ombres chinoises, participer à un rallye chocolat, etc...

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'équipe ou nous envoyer un courriel.

## Attention : baisse de nos tarifs !

Les tarifs sont appliqués en fonction de votre Quotient Familial.

Tarif des vacances :

- Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 400 :

Matin (de 8 heures à 12 heures): 3,00 € Repas (de 12 heures à 14 heures): 3,00 €

Après-midi (de 14 heures à 19 heures): 7,50 € Journée complète: 13,50 €

Réduction par enfant supplémentaire venant la même journée entière: 1,50 € par enfant

5 € par sortie ou animation.

- Pour les familles dont le quotient familial est supérieur ou égal à 401 :

Matin (de 8 heures à 12 heures): 4,00 € Repas (de 12 heures à 14 heures): 3,00 €

Après-midi (de 14 heures à 19 heures): 9,50 € Journée complète (présent 8 heures): 16,50 €

Réduction par enfant supplémentaire venant la même journée entière: 1,50 € par enfant

5 € par sortie ou animation.

Les goûters sont compris dans ces tarifs. Cotisation annuelle par famille de 25€ (quel que soit le nombre d'enfants). Les frais sont déductibles des impôts jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

## Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

### AIDE CHAUFFAGE

Le C.C.A.S. a souhaité instaurer pour l'année 2016 cette aide qui prendra la forme d'une allocation de 350 €, versée sur le compte du bénéficiaire.

Critères pour l'obtention de cette aide :

Être âgé de plus de 60 ans, disposer de ressources imposables inférieures ou égales à 14.000 € pour une personne seule et à 20.000 € pour un couple, fournir l'avis d'imposition, ou de non-imposition des revenus de l'année n-2 (2014 pour l'allocation 2016 etc...), une facture de combustible ou d'électricité et un R.I.B.

### NOUVEAUX BACHELIERS

Ça y est, vous avez décroché le diplôme? Félicitations. Pour cette occasion, le C.C.A.S. de notre commune a décidé de vous offrir un chèque cadeau d'une valeur de 50 €. Venez vous inscrire rapidement au secrétariat de la mairie, munis d'une pièce d'identité et d'une copie de votre diplôme ; votre chèque cadeau sera tenu à votre disposition début août (début septembre si vous venez en août).

Marie-Christine Goisnard,  
vice-Présidente.

## Transports scolaires : le bilan de l'année 2015/2016

Faut-il brandir la carte du gendarme dans les bus scolaires pour dresser des contraventions aux jeunes usagers qui ne mettent pas leur ceinture de sécurité pourtant obligatoire plutôt que solliciter un geste qui est pourtant devenu si évident et naturel dans les voitures et qui devrait l'être désormais dans les autobus scolaires ? Hélas... Les chauffeurs sont déjà bien occupés à vérifier les titres de transport et surtout conduire avec la prudence efficace pour arriver à l'heure.



Vos élus en appellent donc une nouvelle fois à l'esprit de responsabilité de chacun, enfants et parents pour que lors de la prochaine rentrée scolaire chaque élève fasse ce geste de sécurité élémentaire. Et nous l'indiquons, les gendarmes sont de par la loi autorisés à monter dans les bus pour verbaliser en cas de ceinture non attachée...

Par ailleurs, nous tenions à revenir sur le courrier que nous avons distribué dans les boîtes aux lettres cet hiver concernant les dégradations regrettables constatées sur les lignes scolaires. Soyons concrets d'abord : gravages sur les carreaux avec le marteau pique d'urgence,

dessins sur les sièges, etc... Et quand ce ne sont pas les dégradations c'est la musique qui sort des portables et, une fois encore, les enfants qui vont d'un siège à l'autre. C'est vers vous chers parents que nous nous tournons car votre rôle éducatif est central. Nous devons tous ensemble raisonner les enfants et leur rappeler que tout manquement sera suivi d'enquêtes. En effet, les compagnies ont

décidé de porter plainte pour les diverses déprédations constatées. N'attendons pas les suites judiciaires et faisons en sorte de rappeler à chacune et chacun la nécessité de respecter le bien commun et la sécurité de tous.

*Caroline Baldran et Frédéric Legendre*

### LE « SITE »

Vos représentants au SITE (le Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves) sont :

- Caroline BALDRAN (06 74 79 88 72)
- Frédéric LEGENDRE (06 11 49 09 66)

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez leur faire part de vos remarques (problèmes d'horaires, d'arrêts etc...) vous pouvez les contacter par téléphone ou par courriel (coordonnées dans le présent bulletin d'informations municipales).

Vous pouvez aussi contacter le SITE de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi. Il est situé à l'Isle-Adam au Castel Rose, 1 avenue de Paris (services administratifs de la mairie) au numéro suivant : 01 34 08 19 07. Courriel : [site@ville-isle-adam.fr](mailto:site@ville-isle-adam.fr)

La compagnie qui assure le transport des enfants est CEOBUS.

Tél. 01 34 42 62 72. Site internet : [www.ceobus.fr](http://www.ceobus.fr)

## Transports scolaires : les modalités d'inscription 2016/2017

Pour obtenir votre carte de transport vous venez en mairie pour vous procurer votre formulaire d'inscription. Vous pouvez aussi le télécharger à l'adresse <http://www.stif.info> (rubrique Transports Scolaires, dans le menu «à qui s'adresser».)

Les imprimés de demande de carte dûment remplis et visés avec :

-copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

-une photo d'identité en inscrivant au dos les nom et prénom de l'élève

-un chèque postal ou bancaire à l'ordre du Trésor Public

devront être rapportés en mairie du domicile au plus tard le 30 juillet et jusqu'au 15 août au SITE (Castel Rose, Mairie de l'Isle-Adam).

À noter que depuis l'an dernier le cachet de l'établissement n'est plus nécessaire. Inutile de courir se procurer le précieux sésame, cette démarche n'est plus nécessaire. (attention modalités CEO-BUS)

Le C.C.A.S. a décidé de prolonger pour l'année scolaire 2016/2017 la prise en charge de 45 € par carte de transport, pour les élèves du 1<sup>er</sup> et second degré (jusqu'au bac).

Au moment où nous imprimons, nous ne connaissons pas encore le montant de la carte de transport. A noter que passé le 15 août, les frais de dossier du SITE (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) sont majorés de 2 euros.

Rappelons que les établissements desservis de Labbeville sont les collèges d'Auvers, de Parmain et le lycée Pissarro de Pontoise et que la carte de transport est obligatoire pour monter dans le bus...

Et les horaires ? Il est prévu quelques modifications marginales qui vous seront communiquées avant la rentrée. Ils sont de toute façon consultables directement sur le site de chacun des transporteurs ou aux différents arrêts de bus.

Que faire en cas de perte ou vol ? Bien sûr le signaler à la compagnie et refaire une demande. Les frais sont les suivants à partir de septembre : 25 euros sont demandés (18 euros pour le STIF et 7 euros pour le SITE)

N.B : À noter qu'une inscription et un paiement en ligne sont désormais proposés aux communes par le SITE. Compte-tenu de la subvention décidée par le C.C.A.S., il n'est pas possible de procéder au paiement déduit de la subvention et pour éviter une avance de la totalité des frais par les familles, nous en restons à l'inscription papier.

## Nouvelles cartes électorales 2017

Une refonte totale de la liste électorale doit être faite en vue des prochaines élections (présidentielles et législatives)

Une réédition de l'ensemble des cartes électorales sera faite. Il est important de vérifier si une ou des erreurs figurent sur la carte que vous possédez actuellement (nom ou prénom mal orthographié, date ou lieu de naissance erroné, etc)... Si tel est le cas, nous vous invitons dès maintenant à vous présenter en mairie muni de votre carte électorale et des différents justificatifs (facture pour adresse éronnée, livret de famille pour changement de nom, carte d'identité pour une rectification d'état civil).

### Vous êtes nouveau Labbeillois et vous n'êtes pas inscrits sur les liste électorales de Labbeville :

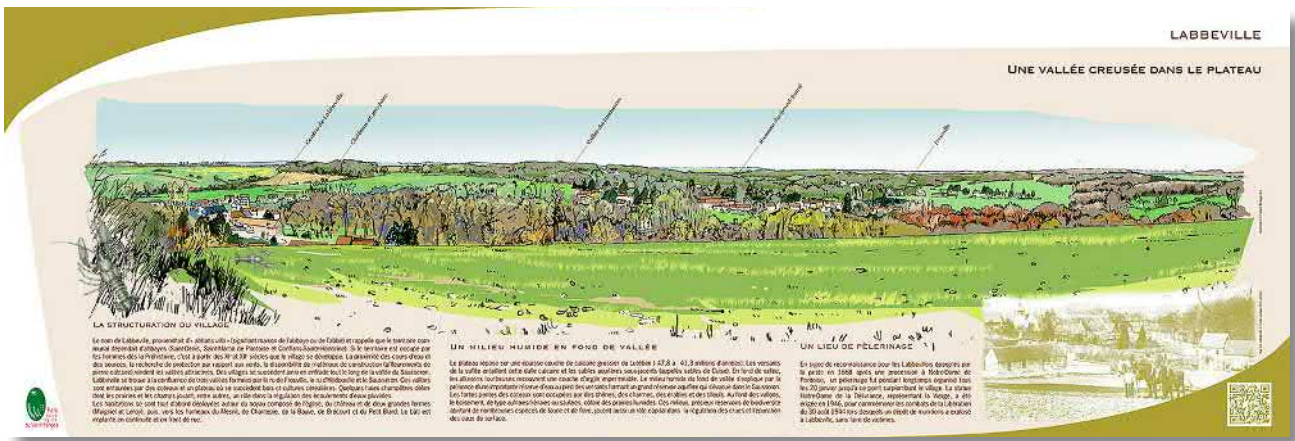
Vous avez la possibilité de retirer un formulaire d'inscription en Mairie ou de télécharger ce document (cerfa n°12669\*01 « demande d'inscription sur les listes électorales » [service public.fr](http://service.public.fr))

Vous le complèterez et déposerez en Mairie, munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de moins de 3 mois (apportez les originaux).

**Cette demande d'inscription devra être faite avant le 31 décembre 2016 (dernier délai) pour être prise en compte sur les listes électorales en 2017.**

Pour tout renseignement contactez la Mairie : Tél. : 01 34 70 60 15  
ou mail : [mairie@labbeville.fr](mailto:mairie@labbeville.fr)





## Sentier du Patrimoine de Labbeville : inauguration imminente

C'est sous la houlette de Julie Marran du Parc Naturel Régional du Vexin Français et de Karine Touret Spécialiste en patrimoine bâti ancien et architecture rurale que, avec vos élus chargés du dossier, Alain Laville et Frédéric Legendre ont préparé le sentier qui sera inauguré à la rentrée.

Le parcours qui vous a été présenté dans le dernier BIM comporte donc sept arrêts qui seront matérialisés par des panneaux en cours de réalisation. Rappelons ces sept « stations » :

- l'église
- l'ancien café « Dorlot-Cantrelle » puis « café de l'église »
- le château
- la ferme « Maigniel » et le lavoir du Centre
- l'ancienne gare
- le lavoir de la Sente de l'Abreuvoir
- la Vierge

Le plus grand de ces panneaux est celui de la Vierge et relève d'une table d'orientation dont nous sommes en mesure en « avant première » de vous donner un aperçu, mais nous espérons voir un maximum de Labbevillois redécouvrir les sites avec un autre regard et emmener sur place famille et amis...

## Nouveau à Hérouville !

### LA RUCHE QUI DIT OUI :

Responsable Mme Valerie Bissonnier

Manger local et de saison, l'idée fait son chemin et les circuits courts intéressent de plus en plus. Ça tombe bien puisqu'une initiative à Hérouville permet de commander chaque semaine des produits locaux via « La ruche qui dit oui »! Vous commandez par internet et venez



recupérer vos achats à la Maison du Village, rue du Poteau, tous les jeudis de 18h30 à 20h. L'idée vous tente? Pour cela il suffit de s'inscrire sur le site de la Ruche qui dit oui! et de se laisser guider.

[laruchequiditoui.fr](http://laruchequiditoui.fr)

Ghyslaine Pradines



## GENDARMERIE

1, rue François Mitterrand  
95430 AUVERS sur OISE  
01 30 36 70 17 ou le 17

### N° URGENCE

SAMU : 15 OU 112  
POMPIERS : 18  
GENDARMERIE : 17

### ENFANCE EN DANGER

119

### VIOLENCES FEMMES INFO

3919



## HÔPITAUX CLINIQUES

Centre hospitalier de Pontoise  
01 30 75 40 40  
Clinique Sainte-Marie d'Osny  
01 34 20 96 96  
La clinique Conti à L'Isle-Adam  
0826 968 968

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES



### Auvers sur Oise

Salon Michel  
01 30 36 75 58

Deschamps-Bardouillet Martine

01 34 48 00 90

Heurtin Bernard

01 30 36 70 46

### Nesles la Vallée

Hoizey Yves 01 34 70 67 70

### Vallangoujard

Bellenot Jean-Pierre

01 34 66 55 22

### Ennery

Sobrinho Do Couto Christophe

01 34 67 49 68

## SOS MÉDECINS 95

37 rue Édith Cavell  
95320 St-Leu-la-Forêt  
Rdv 8h à 23h

21 rue des Frères Capucins

95310 St-Ouen-l'Aumône

Rdv 8h à 23h

[www.sos-medecins95.com](http://www.sos-medecins95.com)

01 30 40 12 12 ou 3624

## URGENCES VÉTÉRINAIRES

### Clinique de l'Isle Adam

43, rue du Chemin Vert  
01 34 69 10 16

### Butry-sur-Oise

Dr. Marie Hestin-Wehner

07 71 24 57 84

[www.veterinaireadomicile.fr](http://www.veterinaireadomicile.fr)



## PHARMACIES

### Ennery

Hang Phuoc Loc : 01 30 32 63 35

### Nesles la Vallée

Marc Pecquet : 01 34 70 61 17

## CABINET PARA-MÉDICAL

### Nesles la Vallée

MASSEUR-KINESITHÉRAPEUTE

C.Debuire-Pouliquen

E.Thierry / A.Lorentz

01 34 70 65 03

PSYCHANALYSTE - SOPHROLOGUE

PSYCHOSEXOTÉRAPEUTE

Gil Morand 06 86 71 63 72

PÉDICURE - PODOLOGUE

Fabien Balloy 01 34 70 65 03



## INFIRMIER(E)S

### Nesles la Vallée

C.Tristram /C.Rosnet

01 39 37 81 88

### Auvers sur Oise

Richard Emmanuelle

Gueux Claudine

01 30 36 75 24

### Ennery

Schitter Catherine 01 30 37 15 84

Alépée Céline / Keller Roselyne

06 35 51 71 70 - 06 82 13 77 82

## CAISSE PRIMAIRE

### ASSURANCE MALADIE

3646

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## JEUNES VIOLENCE ÉCOUTE

08 00 20 22 23

## CAISSE ALLOCATIONS

### FAMILIALES - CAF

08 10 25 95 10



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL

### D'INTÉRÊT SCOLAIRE - SIIS- FLH

Président :

Stéphan Lazaroff

06 11 29 86 00

Directrices des écoles :

### Labbeville

Mme Méri

01 30 34 71 09

### Frouville

Mme Bosteau

01 30 34 73 04

### Hédouville

Mme Lachenaud

01 39 37 82 02

## COLLÈGES

### Auvers sur Oise

01 34 48 09 09

### Parmain

01 34 73 42 11

## LYCÉES

### Pontoise

01 34 41 54 54

### Osny

01 34 35 14 14

### L'Isle Adam

01 34 08 19 91

## CENTRE D'INFORMATION et D'ORIENTATION

01 34 33 37 00

## ACCUEIL

## ENFANCE ET ADOLESCENCE

[www.valleedusausseron.fr](http://www.valleedusausseron.fr)

01 34 66 25 25

### Épiais-Rhus et Hérouville

Lieux d'Accueil Enfants

accompagnés 0 à 3 ans (LAEP)

Épiais-Rhus : mercredi 9h30 à 12h

Hérouville : vendredi 9h30 à 11h30

### Génicourt

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

01 34 42 69 29

[Ram.genicourt@orange.fr](mailto:Ram.genicourt@orange.fr)

## Maison du Département (Vexin)

Centre de PMI  
Protection Maternelle et Infantile,  
Planification Familiale  
01 34 33 52 40



### Labbeville

Les "P'tits loups du Vexin"  
[www.lesptitsloupsduvexin.fr](http://www.lesptitsloupsduvexin.fr)  
[lesptitsloupsduvexin@orange.fr](mailto:lesptitsloupsduvexin@orange.fr)  
01 30 34 79 07

### Nesles La Vallée

Les "Mômes du Sausseron"  
06 79 98 02 71

### Ennery

L'Association des Œuvres de Jeunesse  
d'Ennery  
01 30 38 11 84  
[aoje@free.fr](mailto:aoje@free.fr) - <http://aoje.free.fr>



## SERVICE PUBLIC

[www.service.publi.fr](http://www.service.publi.fr)

## PIÈCES ADMINISTRATIVES

### La Carte Nationale d'Identité

Hormis les destinations nécessitant un passeport, la CNI est obligatoire pour le transport aérien. Pensez-y pour vos enfants même en bas âge, le livret de famille ne suffit plus. Depuis 2013 les demandes de sorties de territoire ne sont plus nécessaires.

Depuis le 1er janvier 2014, les CNI des personnes majeures sont valables 15 ans. Celles arrivées à expiration depuis cette date sont prorogées pour 5 ans. Attention, les C.N.I. des mineurs conservent une validité de 10 ans. Important : certains pays n'appliquent pas ces nouvelles dispositions (la Turquie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte notamment) et peuvent refouler des touristes français. Pour bien préparer votre voyage, il est impératif de consulter le site de conseils aux voyageurs du Ministère des Affaires Étrangères et de télécharger sur les sites : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) et [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) le document attestant la prorogation de votre C.N.I.

## Le passeport biométrique

est en circulation depuis le 14 mai 2009. Seules les Mairies équipées sont en mesure de les délivrer : Pontoise, l'Isle Adam, Auvers s/Oise etc... (la liste (95) est consultable en Mairie de Labbeville.)

Les formulaires de demande peuvent être délivrés en Mairie de Labbeville. Vous obtiendrez toute autre information sur le site de la Préfecture. :

[www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr)

## POINT D'ACCÈS aux DROITS

01 34 24 01 47



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

[www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)  
01 34 25 30 30

### Service social départemental

10-12 bd Gambetta  
95640 Marines  
01 34 33 52 30

### PÔLE EMPLOI

3949



## PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Théméricourt  
01 34 48 66 10

[www.pnr-vexin-français.fr](http://www.pnr-vexin-français.fr)



### POSTE

#### Nesles la Vallée

08 99 23 99 19

la semaine : 9h30-12h/14h30-17h

le samedi : 9h30-12h



## DÉCHÈTERIE OSNY-PONTOISE

01 30 31 22 51

**1<sup>er</sup> Avril / 30 septembre :**

la semaine : 10h-12h / 14h-19h

le week-end : 10h-19h

**1<sup>er</sup> Octobre / 31 Mars :**

la semaine : 10h-12h / 14h-17h

le week-end : 10h-17h

## GESTION DES NUISANCES SONORES OCCASIONNELLES

Horaires prescrits par arrêté municipal

### Jours ouvrables :

8h30 -12h et 14h30 - 19h30.

### Les Samedis :

9h00- 13h00 et 16h00 - 19h00.

### Les Dimanches et jours fériés :

17h - 19H00.

## CONSEIL ET ASSISTANCE SURENDETTEMENT

L'Union Des Associations Familiales (UDAF) a signé une convention de partenariat avec l'Association CRE-SUS Île de France. Cette association a pour mission d'apporter aide et conseils aux personnes et aux familles qui rencontrent des difficultés financières (surendettement, déséquilibre du budget, compte bancaire débiteur, exclusion bancaire) et qui souhaitent retrouver une situation financière durablement équilibrée.

Une permanence est assurée, uniquement sur rendez-vous, tous les jeudis de 14h à 17h à l'UDAF 95 [cre-sus@udaf95.fr](mailto:cre-sus@udaf95.fr) 01.30.75.00.25

## THÉÂTRE DE L'USINE

N'oubliez pas également la convention passée par la commune qui fait bénéficier les Labbeillois de tarifs préférentiels pour tous les spectacles, (4, 7 ou 9 euros au lieu de 6, 15 ou 18 euros).



Il suffit de réserver en qualité de Labbeillois : 01 30 37 01 01 (les réservations sont à payer sur place le jour de la représentation).

33 chemin d'Andrésy  
95610 Eragny sur Oise  
[www.theatredelusine.net](http://www.theatredelusine.net)



# Agence de la Vallée

[www.immovallee.com](http://www.immovallee.com)



# Acheter

Nous trouvons et vous proposons des maisons qui vous ressemblent,  
toujours en accord avec votre demande.



# Vendre

Nous sommes à votre écoute et mettons tout en oeuvre pour vous satisfaire.

Estimation **GRATUITE**



# Louer

Une agence immobilière unique qui vous guide dans vos démarches  
et la gestion de votre dossier.

AGENCE DE LA VALLEE  
5 rue Pierre Pilon  
95690 NESLES LA VALLEE

tél: 01 34 70 89 43  
fax: 01 34 70 89 79  
E-mail: [contact@immovallee.com](mailto:contact@immovallee.com)  
Site internet: [www.immovallee.com](http://www.immovallee.com)